

VISITEZ-NOUS SUR LE WEB

WWW.  
blocquebecois  
.org



**Allez-y!** Vous y trouverez une abondance d'extraits vidéo et audio vous présentant les moments forts des interventions des députées et députés du Bloc Québécois : questions à la Chambre des communes, conférences de presse, points de presse du chef, Gilles Duceppe.

En d'autres occasions, les députés du Bloc Québécois vous interpellent directement pour vous expliquer l'essence de leurs interventions.

Vous retrouverez également de l'information sur tous les dossiers d'action du Bloc Québécois.



# BULLETIN DE LIAISON Le Tour du Bloc

VOLUME XV | N° 28 | LE JEUDI 27 NOVEMBRE 2008

## Un plan pour relancer l'économie et venir en aide aux gens

« Voilà un plan de relance autant réaliste qu'énergique, qui fait la démonstration qu'il est possible d'agir pour relancer l'économie et offrir ainsi aux gens comme aux entreprises les outils dont ils ont besoin pour affronter la crise. »

Le gouvernement fédéral a la responsabilité d'agir au moment où nous entrons dans une période de crise économique. Or, Ottawa a les moyens de le faire, et ce, sans accroître le service de la dette et sans créer de déficits récurrents. C'est pourquoi le Bloc Québécois propose un plan pour venir en aide aux entreprises comme à l'ensemble de la population. Un plan en trois volets qui contribuera significativement à stimuler l'économie, en injectant quelque 23 milliards de dollars.

### OTTAWA A LA MARGE DE MANŒUVRE NÉCESSAIRE

Ottawa peut générer d'importantes économies dans ses dépenses bureaucratiques sans mise à pied. Il peut aussi lutter contre l'utilisation des paradis fiscaux et éliminer les privilèges aux pétrolières. Ottawa peut également utiliser une partie de ses actifs financiers pour les réinvestir dans l'économie et stimuler celle-ci. On ne parle même pas ici des immeubles, mais simplement d'argent liquide, de prêts et de placements. Le Bloc Québécois suggère également une stratégie pour mettre fin à l'utilisation des paradis fiscaux, de même que la fin des privilèges fiscaux accordés aux pétrolières.

### DES MESURES IMMÉDIATES QUI NE COÛTENT RIEN

Dans un premier temps, le gouvernement fédéral pourrait procéder à l'adoption d'une loi sur les achats préférentiels qui ferait en sorte que les achats de biens et services du gouvernement fédéral bénéficieraient avant tout aux entreprises québécoises



et canadiennes. Cette mesure pourrait être couplée à l'adoption d'un règlement obligeant tous les organismes fédéraux à utiliser des produits forestiers dans les constructions fédérales. Le Bloc Québécois propose également l'abolition du délai de carence de deux semaines de l'assurance-emploi afin d'aider les gens qui perdent leur emploi.

» SUITE EN PAGE 2

## Un plan pour relancer l'économie

« SUITE DE L'ARTICLE DE LA PAGE 1

« **Ottawa peut générer d'importantes économies dans ses dépenses bureaucratiques sans mise à pied. Il peut aussi lutter contre l'utilisation des paradis fiscaux et éliminer les privilèges aux pétrolières.** »

### ENCOURAGER LES ENTREPRISES DE CHEZ NOUS

En ce qui concerne l'aide aux entreprises, le Bloc Québécois propose la création d'un fonds inspiré du programme Corvée habitation et qui pourrait ainsi prendre le nom de Fonds corvée modernisation, une initiative qui permettrait de hausser la productivité et donc la compétitivité de nos entreprises. Un autre fond pourrait aussi être mis sur pied pour stimuler la construction et la rénovation des logements abordables, ce qui profiterait à la fois aux familles à faible revenu et aux entreprises du secteur de la construction. Diverses mesures d'investissements dans les entreprises fédérales de transport

doivent aussi être instaurées. Rappelons que le Bloc Québécois a également déjà proposé la mise sur pied d'un plan complet de soutien aux secteurs manufacturier et forestier.

### SOUTENIR NOS GENS

Enfin, le Bloc Québécois propose un dernier volet qui s'attache particulièrement à soutenir la population affectée par la crise, en offrant notamment un meilleur soutien aux municipalités, aux aînés et aux travailleurs. Pour les municipalités, le Bloc Québécois propose de hausser dès maintenant à 0,05 dollar le transfert de la taxe sur l'essence destinée aux municipalités. Pour les aînés, nous proposons une hausse graduelle du Supplément de revenu garanti ainsi que le remboursement progressif aux personnes âgées qui ont été flouées en raison de la mauvaise gestion du gouvernement fédéral. Le soutien au revenu agricole doit aussi être augmenté, car plusieurs producteurs se sont considérablement appauvris ces dernières années.

### TRAVAILLER DANS UN ESPRIT CONSTRUCTIF

Voilà donc un plan de relance autant réaliste qu'énergique, qui fait la démonstration qu'il est possible d'agir pour relancer l'économie et offrir ainsi aux gens comme aux entreprises les outils dont ils ont besoin pour affronter la crise. Ce plan fait la preuve que les actions sont possibles et qu'elles peuvent être rapidement mises en œuvre. **TdB**

« **Le Bloc Québécois attend maintenant du gouvernement fédéral qu'il prenne ses responsabilités et qu'il travaille dans un esprit constructif en s'inspirant des nombreuses propositions que nous déposons aujourd'hui.** »

Pour en savoir plus, consultez le <http://www.blocquebécois.org/fr/>

En sus du communiqué, vous y trouverez un document Power Point et de nombreux extraits vidéo.

## Assurance-emploi

# Un projet de loi pour éliminer le délai de carence

À la veille de l'énoncé économique du gouvernement conservateur, le Bloc Québécois a annoncé son intention de déposer au cours des prochains jours un projet de loi réclamant l'abolition immédiate du délai de carence en assurance-emploi. L'abolition du délai de carence est l'une des mesures du plan de relance présenté cette semaine par le Bloc Québécois qui peut être mise en œuvre immédiatement, et qui ne coûte presque rien.

« **La ministre Finley a écarté d'emblée cette mesure en prétendant qu'un délai de carence, c'est normal. Or, pourquoi ce serait normal? Pourquoi serait-il normal de taper une fois de plus sur le dos d'un travailleur qui vient de perdre son emploi?** »



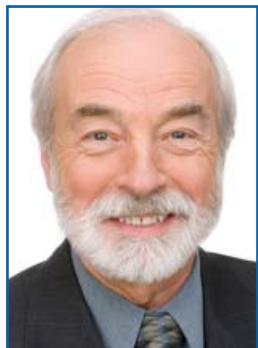
» SUITE EN PAGE 3

## Un projet de loi pour éliminer le délai de carence

« SUITE DE L'ARTICLE DE LA PAGE 2



Christian Ouellet



Yves Lessard

« C'est une mesure simple, concrète, qui produira des effets tangibles en s'attachant à ceux qui sont parmi les victimes directes de la crise », a affirmé le député de Brome—Missisquoi, **Christian Ouellet**, qui déposera le projet de loi au nom du Bloc Québécois.

On a malheureusement pu constater cette semaine à quel point le gouvernement conservateur est obnubilé par son idéologie dès qu'il est question de venir en aide aux travailleuses et aux travailleurs. Lorsqu'interrogée en Chambre sur les intentions de son gouvernement quant au délai de carence, la ministre Finley a immédiatement fermé la porte. Elle a écarté d'emblée cette mesure en prétendant qu'un délai de carence, c'est normal.

Or, comme l'a souligné à juste titre le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Ressources humaines et développement social et député de Chambly—Borduas, **Yves Lessard**, pourquoi ce serait normal? Pourquoi serait-il normal de taper une fois de plus sur le dos d'un travailleur qui vient de perdre son emploi alors que l'État poursuit, par exemple, ses généreuses contributions aux pétrolières? Le Bloc Québécois croit qu'un tel débat mérite d'être porté sur le parquet de la Chambre et c'est pourquoi ce projet de loi sera soumis.

La porte-parole adjointe en matière de Ressources humaines et développement social et députée de Saint-Lambert, **Josée Beaudin**, a rappelé pour sa part que ce n'est pas d'hier que le Bloc Québécois adresse une telle demande pour supprimer la période de pénalité de deux semaines lors d'une nouvelle demande de prestations d'assurance-emploi. « En cette période d'instabilité économique, une telle absence de sensibilité est particulièrement inadmissible. Les travailleuses et les travailleurs ont contribué de leur poche pour avoir droit à un revenu lors des moments les plus difficiles. Ils n'ont certainement pas besoin d'un fardeau supplémentaire comme celui du délai de carence », a conclu **Josée Beaudin**.



Josée Beaudin

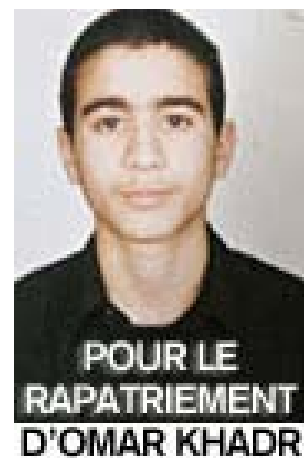
« On a malheureusement pu constater cette semaine à quel point le gouvernement conservateur est obnubilé par son idéologie dès qu'il est question de venir en aide aux travailleuses et aux travailleurs. »

## Omar Kadhr : à quand le rapatriement ?

« Le gouvernement Harper fait preuve d'un entêtement idéologique malsain en refusant de rapatrier Omar Kadhr. Non seulement les conservateurs défont-ils la tradition du gouvernement canadien, mais il va aussi à l'encontre de l'avis de ses propres fonctionnaires aux Affaires étrangères, qui lui recommandent clairement de ramener au plus vite Omar Kadhr », a dénoncé le porte-parole du Bloc Québécois en matière d'Affaires étrangères et député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, **Paul Crête**.

Le député a souligné que les juristes d'à peu près partout à travers la planète s'entendent pour dire que la détention de mineurs doit être une mesure de dernier ressort, qu'elle doit être la plus courte possible et que leur cas doit être tranché rapidement. Or, le gouvernement canadien a carrément abandonné M. Kadhr; à un point tel qu'il est dorénavant l'un des plus anciens à Guantanamo, et qu'une décision devra être prise par les autorités américaines puisque l'administration Obama envisage de fermer la prison de Guantanamo. « Pourquoi le gouvernement Harper n'a-t-il jamais protesté contre les conditions imposées à M. Kadhr? Pourquoi n'a-t-il jamais pris sa défense si ce n'est que par entêtement idéologique? Les fonctionnaires fédéraux chargés du dossier sont d'avis que M. Kadhr peut très bien réintégrer la société et y vivre une vie normale. Cette situation doit cesser. Omar Kadhr doit être rapatrié », a conclu **Paul Crête**.

**Votre  
signature  
peut faire  
la différence**





# En provenance du parti

**Présent!**  
*pour le Québec*

## Congrès national 2009

Saint-Hyacinthe – 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février

HÔTEL DES SEIGNEURS : 1200, rue Johnson, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7K7 Téléphone : 450 774-3810 • 1-866-734-4638

**Le congrès  
constitue le  
moment le plus  
important de la vie  
démocratique de  
notre parti et  
j'espère avoir  
le plaisir de vous  
y rencontrer.**

JACQUES LÉONARD  
VICE-PRÉSIDENT

Comme vous le savez, le Congrès national du Bloc Québécois qui devait initialement avoir lieu les 3, 4 et 5 octobre 2008 a dû être reporté compte tenu de l'élection générale du 14 octobre dernier. Conformément à la décision des membres du Bureau national, ce Congrès national a été reporté aux **30, 31 janvier** et **1<sup>er</sup> février 2009**, à :

**Hôtel des Seigneurs Saint-Hyacinthe**  
1200, rue Johnson  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7K7

Téléphones :  
Local : 450 774-3810  
Sans frais : 1 866 734-4638

# Présent!

## pour le Québec

### Congrès national 2009

Saint-Hyacinthe – 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février

H Ô T E L D E S S E I G N E U R S

## Délégué(e)s

Nous devons remettre à jour rapidement la liste des délégué(e)s qui participeront au Congrès national. Le tout devrait être complété pour la fin du mois de novembre. Le Conseil exécutif de l'organisation de circonscription a le pouvoir de combler les postes vacants. Votre agent de liaison assurera le suivi dans les prochaines semaines.

Nous vous rappelons que conformément à l'article 7.14 des statuts du Bloc Québécois, la délégation pour chacune des circonscriptions est composée comme suit :

- **Les candidates et les candidats\*** (dans ce cas, tous les candidat(e)s de la dernière élection sont délégués d'office) **ainsi que les députées et les députés**;
- **Les présidentes et présidents de l'organisation de circonscription**;
- **Treize (13) membres dont au moins trois (3) membres âgés de trente (30) ans ou moins et d'une ou d'un délégué additionnel par tranche complète de trois cents (300) membres en règle à la date où le Congrès de l'organisation de circonscription a été tenu.**

\* **Article 2.6.7 des statuts** Aux fins des présents statuts, la candidate ou le candidat défait à une élection conserve son statut de candidate ou de candidat jusqu'à la fin du Conseil général suivant l'élection.

## Élections : postes à combler

Lors du Congrès national 2009, plusieurs postes feront l'objet d'élection. Les délégué(e)s devront par conséquent élire :

### POUR LE PARTI

- Une vice-présidente ou un vice-président

### AU BUREAU NATIONAL

- Une trésorière ou un trésorier
- Deux présidentes ou présidents de circonscription
- Deux présidentes ou présidents régionaux
- Deux membres en règle du parti parmi les déléguées et délégués élu(e)s par les Congrès d'organisation de circonscription. Ces derniers agiront comme conseillères ou conseillers au Bureau national

### À LA COMMISSION DE LA CITOYENNETÉ

- Une présidente ou un président

Veillez noter que les bulletins de mise en candidature qui ont déjà été déposés demeurent valides. Toutefois, si d'autres personnes souhaitent présenter leur candidature à l'un des postes à pourvoir au sein du Bureau national, à la vice-présidence du parti ou à la présidence de la Commission de la citoyenneté, celles-ci doivent déposer un bulletin de mise en candidature dûment complété au plus tard le **mardi 30 décembre 2008 à 17 h** au Secrétariat national du Bloc Québécois au 3730, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, Montréal, H2A 1B4 ou par télécopieur au 514 526-3277 à l'attention de M<sup>me</sup> Louise Caron, registraire nationale.

Pour obtenir un bulletin de mise en candidature ainsi que les règlements afférents à ces élections, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Marie-Josée Grenier au 514 526-3000.

D'autre part, les propositions qui ont été soumises en vertu de l'article 1.7.1 des règles de recevabilité\* sont toujours valides. Cependant, si vous souhaitez déposer de nouvelles propositions en conformité à l'article 1.7.1, veuillez noter que la date limite pour le dépôt de celles-ci est le **mardi 30 décembre 2008 à 17 h**, mais nous vous suggérons fortement de le faire plus tôt, soit dès le début du mois de décembre.

### \* Article 1.7.1 des règles de recevabilité des propositions du Congrès national

Chaque Conseil exécutif d'organisation de circonscription peut faire parvenir deux (2) propositions qui seront soumises au Congrès national si ces propositions :

- a) ont été explicitement adoptées par le Congrès d'organisation de circonscription et transmises dans les délais prévus aux règles de recevabilité;
- b) n'ont pas été adoptées ou ont été modifiées ou n'ont pas été étudiées par le Congrès régional.

## Le Tour du Bloc

LE BULLETIN DE LIAISON OFFICIEL  
DU BLOC QUÉBÉCOIS

3730, boul. Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2A 1B4

Téléphone : 514 526-3000  
Télécopieur : 514 526-2868

Faites-nous part de vos assemblées, activités de financement et de circonscription, et autres. Pour ce faire, vous devez nous transmettre la nature, la date, le lieu, l'heure, les personnalités présentes et la personne responsable de l'événement. L'information doit parvenir à la direction des communications **au plus tard le lundi précédant la parution, 17 h.**

Vous devez obligatoirement envoyer vos renseignements par courriel à **Annie Leclerc**, [leclea@parl.gc.ca](mailto:leclea@parl.gc.ca).



## Ne prenez pas de chance : réservez dès aujourd'hui votre hébergement pour le Congrès !

L'Hôtel des Seigneurs est prêt à recevoir vos réservations de chambres par le biais d'un bloc de chambres que nous avons réservé au tarif de 125 \$ standard, 135 \$ supérieur ou 155 \$ classe affaires.

Le formulaire pour effectuer vos réservations est disponible sur le site extranet du Bloc Québécois (formulaire E intitulé « Réservation hébergement »).

Veillez noter que la date limite pour les réservations de chambres est le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2008.

### Hôtel des Seigneurs Saint-Hyacinthe

1200, rue Johnson, Saint-Hyacinthe (Québec)  
Téléphone : 450 774-3810 ou 1 866 734-4638  
Télécopieur : 450 774-2060  
Site Internet : [www.hoteldesseigneurs.com](http://www.hoteldesseigneurs.com)

## Bénévoles au congrès, nous avons besoin de vous !

Vous voulez participer au Congrès national du Bloc Québécois et contribuer au succès de cet événement majeur pour le parti? Vous voulez être au cœur de l'action? Joignez-vous à l'équipe des bénévoles du congrès.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Jean Gauthier, responsable des bénévoles, en composant le 514 526-3000 ou en écrivant à [benevoles@bloc.org](mailto:benevoles@bloc.org).

**Nous comptons sur vous !**

## Votre signature peut faire la différence

101  
Au Québec,  
c'est en  
français que  
ça se passe!

